



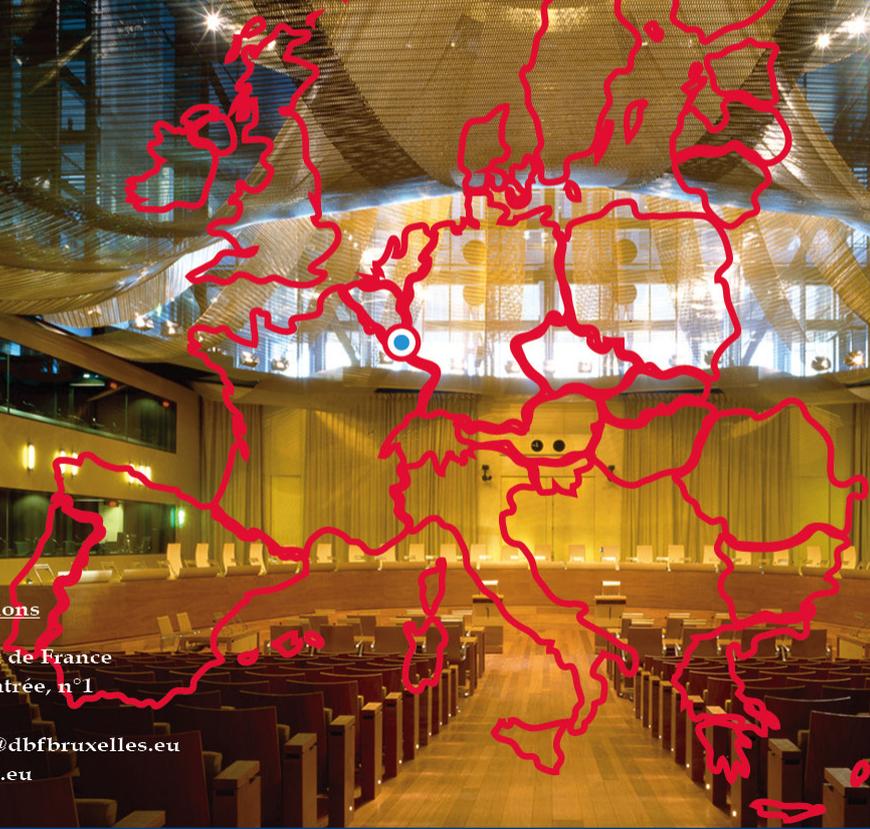
# ENTRETIENS EUROPÉENS À BRUXELLES

Vendredi 31 mai 2013



Délégation des Barreaux de France

## La pratique du renvoi préjudiciel



### Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France  
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1  
1040 Bruxelles  
E-mail : [valerie.haupert@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupert@dbfbruxelles.eu)  
Site : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)



G. Fessy © CJUE

**9h15 - 9h30 : Propos introductifs**  
**Christian CHARRIÈRE-BOURNAZEL**, Président du Conseil National des Barreaux  
**Jean Jacques FORRER**, Président de la Délégation des Barreaux de France

13h - 14h : Déjeuner

### 9h30-11h Le renvoi préjudiciel, un dialogue entre les juges

### 14h00-14h30

### La procédure préjudicielle d'urgence, un outil au service de l'espace de justice, de liberté et de sécurité

**Précisions sur la compétence de la Cour de justice de l'Union européenne pour connaître des renvois préjudiciels**

**Marc-André GAUDISSERT**, Chef d'unité, Greffe de la Cour de justice de l'Union européenne

**Rôle et responsabilité du juge national**  
**Jacques PERTEK**, Avocat au Barreau de Carpentras

### 14h30 - 15h

### Le Gouvernement français, acteur de la procédure préjudicielle

**Processus de traitement du renvoi préjudiciel par la Cour de justice de l'Union européenne**  
**Caroline NAÔMÉ**, Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne

**Géraud SAJUST DE BERGUES**, Directeur-adjoint des affaires juridiques au Ministère des Affaires étrangères, Agent de la France devant les juridictions de l'Union européenne

11h-11h15 : Pause

15h15-15h30 : Pause

### 11h15-13h Avocat, acteur-clé du renvoi préjudiciel

### 15h30-16h45

### Les effets des arrêts préjudiciels sur les ordres juridiques nationaux

**Les moyens de convaincre une juridiction nationale de poser une question préjudicielle**  
**Jacques BIANCARELLI**, Conseiller d'Etat, Délégué au droit européen

**Une jurisprudence source d'obligations pour les juges et législateurs nationaux**  
**Jean-Paul HORDIES**, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles, Maître de conférences à Sciences Po, Paris

**L'utilité de l'intervention des parties au principal à la procédure devant la Cour de justice de l'Union européenne**  
**Jean-Claude BONICHOT**, Juge à la Cour de justice de l'Union européenne

**Panorama des réformes du droit français induites par les arrêts préjudiciels**  
**Jean-Christophe GRACIA**, Conseiller juridique au Secrétariat général pour les Affaires européennes

**Conseils pratiques concernant la procédure écrite et la procédure orale**  
**Hugh MERCER**, Queen's Counsel, Président du Comité « Délégation Permanente auprès de la CJUE et de la Cour AELE » du CCBE, Membre du Comité « Concurrence » du CCBE

**16h45 : Propos conclusifs**  
**Jean Jacques FORRER**, Président de la Délégation des Barreaux de France

# ENTRETIENS EUROPÉENS

« LA PRATIQUE DU RENVOI PREJUDICIEL »

Vendredi 31 mai 2013

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
Cabinet / Organisme.....  
Barreau.....  
Adresse.....  
Téléphone.....  
Télécopie.....  
E-mail.....

Participation aux frais par personne : 200 euros TTC\*\*

Avocat-stagiaire : 150 euros TTC\*\*

Elève-avocat : 115 euros TTC\*\*

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL  
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu) ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

\*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

\*\*30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale  
**(impératif)**

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :  
Numéro de TVA en cette qualité

BE \_ \_ \_ \_ \_ (10 chiffres)

FR \_ \_ \_ \_ \_ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :  
Numéro de TVA en cette qualité

FR \_ \_ \_ \_ \_ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

## Prochaines manifestations en 2013 :

**Vendredi 21 juin** : La procédure civile européenne

**Vendredi 27 septembre** : Pratique du lobbying par l'avocat

**Décembre 2013** : Les derniers développements du droit européen de la concurrence



### Cercle de Lorraine

Place Poelaert, 6 - B-1000 Bruxelles

Tél : +32 (0)2 374 65 25

Pour vous inscrire : [valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu)

[www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

**8  
heures de  
formation  
validées**